



## Mauvaise décision de l'hopital

Par **lolotteles**, le **14/06/2010** à **14:10**

Bonjour,

voila ma question: mon ami s'est fracturé la clavicule droite le 15/05/2010. aux urgences, ils lui ont fait une radio puis renvoyé chez lui avec une ordonnance pour un anneau claviculaire. lors de la radio de controle le 02/06/2010, rien n'avait bougé!! l'écart entre les 2 bouts d'os etant de plus de 5cm il etait impossible que cela se remette seul. il a donc été opéré le 09/06/2010.

seulement, il a perdu 3 semaines. si l'opération avait été faite dessus, il n'aurait eu qu'un seul mois d'arret de travail. hors vu les circonstances, il en a prit 2 mois.

il a un maintien de salaire mais aux yeux du patron c'est pas super. et une immobilisation de 2 mois minimum est difficile pour lui.

pensez vous qu'un recours peut etre fait?

je vous remercie.